

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018– 20h30
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....

Présents : ANGLÉSIO Hélène - AUCAGNE Georges - CAMILLERI Jean-Luc - CHALTON Alain - DEGLUAIRE Cyril - DUSSEUX René - FERNANDEZ Agapito - GAUTHIER Sandrine - LAUNAY Jean-Paul - LECUELLE Véronique - MOREL Dominique - PARET Karine - TRESPAILLE Denise.

Excusés : BAS Gilles (donne pouvoir à PARET Karine) - BOST Marie-Ange (donne pouvoir à TRESPAILLE Denise)

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Cyril DEGLUAIRE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2018 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.
Aucune remarque n'est soulevée.

Le procès-verbal du 27 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Délibérations diverses :

Madame PARET Karine introduit la prochaine délibération en précisant que Philippe FABRIZZI travaille avec ses élèves sur un projet intitulé « Mémoires de Pierre ». Mené depuis trois années, avec des classes différentes, ce travail touche à sa fin et sera présenté lors de l'exposition d'Histoire et Patrimoine à Pont de Veyle.
La subvention permettra de compléter le budget (achat de matériel et financement d'intervenants).

OBJET : Subvention exceptionnelle pour l'école St Genis : commémoration 11 novembre

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'école de St Genis qui sollicite une subvention.

En effet, dans le cadre de la commémoration du 11 novembre 2018, l'école de St Genis fait intervenir différents intervenants et a acheté du matériel. Ce projet mené sur plusieurs années permettra également de présenter le travail des enfants lors de l'exposition Histoire et Patrimoine à Pont-de-Veyle.

L'école sollicite donc des subventions auprès des communes de St Cyr pour un montant de 375 € et de St Genis pour 125 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix pour :

- **DECIDE** d'accorder une subvention à l'école de St Genis d'un montant de 375 €.

OBJET : Fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet, a adressé à la commune un arrêté fixant le projet de périmètre d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle.

Monsieur le Maire rappelle que cette fusion découle de la Loi NOTRe de 2015 et de la concertation engagée entre ces deux syndicats, de manière à créer un syndicat comportant des communes sur plusieurs intercommunalités à fiscalités propres, qui pourra perdurer suite aux transferts de compétence Eau Potable. Par ailleurs, l'entité créée par cette fusion présentera une cohérence géographique et technique avec les ressources et interconnexions de réseaux liant déjà les services.

Monsieur le Maire indique que les comités des deux syndicats intercommunaux ont délibéré favorablement sur les projets de périmètre et de statuts. Le nouveau syndicat sera dénommé « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze » et son siège sera à Bâgé-le-Châtel.

VU la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, promulguée le 07 août 2015,

VU le projet de fusion envisagé entre les syndicats intercommunaux d'eau potable Basse Reyssouze et Saône Veyle,

VU le projet de statuts concernant le futur syndicat joint à la délibération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-27 qui prévoit que les organes délibérants des membres des syndicats concernés disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix pour :

- **APPROUVE** la fusion des syndicats, le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat

Monsieur le Maire introduit la prochaine délibération sollicitée par la Communauté de Communes.

L'entreprise LAMBERET fonctionne bien. Trois raisons principales la conduisent à vouloir se développer :

- La réorganisation de la production afin d'être plus compétitive
- L'anticipation de nouvelles normes Européennes
- Le souhait de rapatrier leurs stockages extérieurs.

Pour se faire, les dirigeants visent un terrain de 4.5 hectares en zone 1AUX.

L'entreprise souhaitant une continuité de ses locaux, elle demande à la commune d'aliéner une partie de la route des communaux. La Communauté de Communes, compétente en matière de zone artisanale, pilote ce projet.

Un débat s'engage à travers lequel chaque conseiller donne son avis motivé.

- Une majorité de conseillères et conseillers plaide pour une attitude responsable face à ce projet communautaire concernant l'entreprise Saint Cyrienne historique dont le poids économique et les apports à notre collectivité sont indéniables et incontournables.
- Néanmoins plusieurs conseillers regrettent la précipitation avec laquelle ils doivent se prononcer sur un dossier aussi important. Sont évoqués également des possibilités évitant ou minimisant l'aliénation de la voie : déviation partielle de la route, stockage de véhicules sur une autre parcelle non attenante en face de l'entrée LAMBERET, comptage des véhicules route des Communaux.
- Les conseillers s'accordent pour exiger ou demander des compensations d'atténuation des conséquences de la décision d'engager la procédure de désaffectation : contournement, sécurisation sortie de la route des Lys, du carrefour RD 80 et 1079, entrée de l'entreprise. La situation et devenir du parking communal à disposition de l'entreprise est également évoquée.

| |
|--|
| OBJET : Délibération relative à la décision d'acter le principe d'engager une procédure de désaffectation / déclassement d'une section de la voie communale dite route des communaux |
|--|

La Communauté de communes de la Veyle exerce la compétence urbanisme et sollicite dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise LAMBERET le déclassement d'une section de la route des Communaux comprise entre l'extrémité sud de la parcelle ZS 196 et la limite sud de la parcelle ZS 44. Les dites parcelles se situant à l'ouest de la voie pour la première et à l'Est pour la seconde.

M. le Maire rappelle l'intérêt et l'enjeu que représentent le projet de cession de cette partie de voie communale pour permettre l'extension de l'entreprise LAMBERET incluant les parcelles ZS 44-46-47-48-49-50 classées en zone 1 AUX **en continuité** avec le site actuel de l'entreprise.

Un tour de table permet à chacune et chacun des conseillères et conseillers municipaux de s'exprimer et argumenter son point de vue.

Sont évoqués tour à tour :

- L'objet de la demande Lamberet en recherche de compétitivité, d'adaptation au marché Européen, d'espaces de stockage de véhicule.
- La gêne occasionnée pour les riverains de la route du petit Meumain bordant cette zone 1AUX fléchée au PLU 2007.
- La condamnation de la route des communaux privant un certain nombre de riverains de la liaison directe route des Lys / RD 1079.
- Le délai restreint qui oblige le Conseil Municipal à se prononcer.
- L'ancienneté et apport de l'entreprise pour la commune hier, aujourd'hui et demain.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement d'une procédure de

déclassement, désaffectation de cette voie en vue de sa cession.

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

CONSIDERANT l'intérêt d'une telle opération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletins secrets, à la majorité des membres présents et représentés soit à 10 voix pour, 3 voix contre et 2 blancs

- **DÉCIDE** de se prononcer favorablement sur le principe d'engager la procédure de déclassement, désaffectation de la section de voie route des communaux en vue de sa cession.
- **EXIGE** la mise en œuvre d'une voie de contournement, type voie verte pour les lycéens, piétons et cyclistes.
- **EXIGE** la sécurisation du carrefour de la sortie de la route des Lys sur la RD80 pour les usagers de facto plus nombreux.
- **REQUIERT** le descriptif et chiffrage de ces exigences qui seront adressés à la communauté de communes prochainement.
- **DEMANDE** la construction d'un rond-point sur le carrefour RD1079 / RD80, devenu incontournable, pour réguler la circulation de plus en plus conséquente.
- **DEMANDE** l'amélioration urgente de la sécurité au niveau de l'entrée du site de l'entreprise sur la RD80.
- **AUTORISE** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

3) Avancement des dossiers en cours :

3.1- Commissions Communales et Intercommunales :

Hélène ANGLESIO explique qu'elle a réuni les associations afin d'échanger sur les dates des manifestations pour l'année 2019. En suit un résumé global de leurs échanges.

René relate un problème concernant le ménage de la salle des fêtes.

L'Adjointe remarque qu'il est indispensable de faire un état des lieux entre deux manifestations.

Karine PARET annonce que la commission jeunesse poursuit le travail engagé sur le numérique.

3.2- Dossiers d'urbanisme :

Agapito FERNANDEZ présente les demandes d'urbanisme soit 6 Déclarations Préalables, 3 Certificats d'Urbanisme et 3 Permis de Construire.

| Numéro de dossier | Date de dépôt | Nom | Prénom | Adresse terrain | Liste des parcelles | Superfi | Zonage P |
|-------------------|---------------|---------------------|--------------------|-----------------------------|--|---------|------------|
| CU00134318D0038 | 01/10/2018 | BONNEAU | Alexandre | Les Croix Vieilles | ZA0103,ZA0100,ZA0101,ZA0099,ZA0102 | 7464 | [Nh], [A] |
| CU00134318D0039 | 09/10/2018 | ODOBERT | Karine | Les Teppes | ZC0311,ZC0307,ZC0308,ZC0312 | 6943 | UC |
| CU00134318D0040 | 11/10/2018 | SCP PARIS et CORGET | Louis et Ghislaine | 178 Route de la Croix | ZM0332 | 1632 | [UB] |
| DP00134318D0040 | 26/09/2018 | THURET et PUGET | Julie et Jérémi | 538 Route des Deschamps | ZM0378 | 815 | [UB] |
| DP00134318D0041 | 26/09/2018 | BROYER | Arlette | 950 Route de Vonnas | ZS0282 | 1826 | [UC] |
| DP00134318D0042 | 04/10/2018 | GOUJON et BERNY | Nicolas et Sabrina | 990 Route de la Mulatière | ZH0123,ZH0122 | 1536 | [Nh] |
| DP00134318D0043 | 04/10/2018 | CATHERIN | Sébastien | 985 Route d'Arriges | ZL0218 | 1231 | [UB] |
| DP00134318D0044 | 11/10/2018 | PAGNEUX | Marie-Noëlle | Les Teppes | ZC0190,ZC0193,ZC0195,ZC0192, ZC0191,ZC0196,ZC0194 | 5969 | [UB], [UC] |
| DP00134318D0045 | 16/10/2018 | RAMBEAU | Christian | 124 Route des Guillemières | ZA0100,ZA0099,ZA0101,ZA0102 | 7009 | [A], [Nh] |
| PC00134318D0017 | 27/09/2018 | PACCAUD | Marc | 31 Allée des Mirtanges | ZC0090,ZC0089 | 1990 | [Nh] |
| PC00134318D0018 | 28/09/2018 | WALTER et DAILLOUX | Philippe | 82 Boucle des Bonnières | ZM0508,ZM0509,ZM0507 | 1452 | [UB] |
| PC00134318D0019 | 16/10/2018 | LENOIR et MANSUY | Laurent et Denise | Lotissement Le Champ Fleuri | ZM0680 | 1107 | 1AU |

4) Informations et questions diverses :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI):

Agapito FERNANDEZ explique que la Communauté de Communes a demandé à chaque commune d'une part d'effectuer un bilan de l'état des lieux actuel concernant plusieurs points d'urbanisme et d'autre part de projeter leurs souhaits concernant le futur.

Le questionnaire ainsi que les cartes sont exposés à l'assemblée.

Le lundi 29 octobre, un cabinet d'études viendra récolter les éléments.

Georges AUCAGNE regrette que ce travail ait été fourni par les mairies et non par le bureau d'étude intercommunal.

- Questions diverses :

Alain CHALTON évoque la dernière réunion avec les professionnels de santé concernant la maison médicale. Le nouveau projet leur a été présenté. Des échanges entre l'architecte, la SEMCODA et les professionnels ont eu lieu. Des modifications ont vu le jour.

Jean Luc CAMILLERI évoque le départ en retraite de Jean Paul MANIGAND. Après avoir rencontré un chef de projet régional de la poste, le point poste serait privilégié à la boulangerie MOUROUX. Une interruption de service de quelques mois risque de se produire.

Dominique MOREL annonce que le choix s'est porté sur un contrat locatif concernant les décorations de Noël.

Agapito FERNANDEZ fait part au Conseil Municipal de l'intérêt porté pour différentes parcelles du Clos Chaponière.

Hélène ANGLESIO informe les membres du Conseil que la convention d'utilisation du Club House sera reconduite avec le nouveau président du Tennis club Veyle Saône (TCVS).

Alain CHALTON fait lecture d'un courrier de M et Mme MOUROUX concernant une demande de location ou d'acquisition de l'ancienne école maternelle.

Véronique LECUELLE revient sur la nécessité de sécurisation des parkings le long de la RD1079 vers les commerces. Monsieur le Maire se charge d'alerter le Conseil Départemental, sans se substituer aux propriétaires du parking.

•Prochaines dates :

| | |
|-------------------------|--|
| 27 octobre 2018 | Soirée IDEE |
| 29 octobre 2018 | RDV PLUI communauté de communes |
| 7 novembre 2018 | Réunion Association Syndicale Clos de la Collin |
| 8 novembre 2018 | Conseil d'Adjoints |
| 9 novembre 2018 | Répétition Harmonie Marseillaise avec le CM |
| 11 novembre 2018 | Cérémonie du 11 novembre à Saint Genis |
| 12 novembre 2018 | Commission évènementiel |
| 15 novembre 2018 | Conseil d'Ecole |
| 17 novembre 2018 | Repas CCAS |
| 26 novembre 2018 | Conseil Communautaire Commission Noel aux Planons |
| 29 novembre 2018 | Conseil Municipal |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.